

Compte rendu de réunion du Conseil de quartier Nord du 02 décembre 2025

Début de séance 18h00, Maison de la Jeunesse et des Sports.

Personnes présentes, Mmes, Mrs : BONFILS Vincent, BONNAFFOUX Alain, BOUVIER Philippe (rédacteur), CUSANNO Cyril, DEMARIA Annette, FRAISSINET Roland, LACHICHE Philippe, LEBRE Jean Arnaud, MACKE Alain, MORESCHI Geneviève, POUSSEUR Norbert, TARTELET Patrick, VALLADON Véronique, VIERNE Annick.
Excusés-ées, Mmes, Mrs : HISS Joëlle et Hervé, MUCHEMBLED Christian, POULAIN Frédéric.

Pour la mairie : LOEW Grégory, SOUZA Jean-Pierre, DEVILETTE Richard, ENET Magali.

1) Problématique « eau » pour les riverains de l'Etoile Pascale

Le problème de l'accès à l'eau pour les maisons sur forage des quartiers Saint Martin / Etoile Pascale a été exposé en présence de M. Pierre Souville de la direction de l'eau et l'assainissement à la DPVA. .

Ce dernier a pu rappeler l'historique et les conclusions déjà établies d'un projet d'extension du réseau public jusqu'à la mise en place d'un compteur général à l'entrée de la partie privée (devis 75000 euros HT).

Un accord entre les différents propriétaires concernant les dépenses nécessaires à la poursuite du réseau dans la partie privée n'a pu jusqu'à présent être obtenu.

Après réunion entre les habitats concernés présent et les représentants de la Mairie et de la DPVA, il a été suggéré la nécessité de la création d'une Association Syndicale Libre (ASL) des propriétaires volontaires, pour régler le détail de la distribution de l'eau à partir du compteur général.

2) L'avenue Montferrat

- Projet de 3 immeubles sur une parcelle à vocation d'exutoire : l'exutoire n'a finalement pas un rapport coût/bénéfice intéressant, il ne sera pas réalisé. Le terrain a donc été déclassé. Pas d'autre exutoire prévu dans cette zone mais plusieurs sur les vallons environnants.

- Signalétique Pierre de la Fée : un panneau directionnel supplémentaire pourrait être ajouté en amont du site sur l'avenue de Montferrat.

- Construction d'un trottoir sur le tronçon accès de la Louve-Hôpital : décision en attente des accords de cession des propriétaires des parcelles concernées et de budget disponible.

3) Secteur Chemin du Coutelet

- Présence de travaux en cours sur la parcelle AZ298 au Chemin des Amandiers : faire vérification qu'une autorisation a bien été accordée car aucune mention physique de cela sur la parcelle.

- Partie cimentée en haut du chemin du Coutelet : La commune n'a pas la maîtrise foncière nécessaire à un aménagement adapté. Des reprises ponctuelles sont programmées sur la partie béton prochainement.

4) La gestion des déchets verts

La dépose des déchets verts à la Déchetterie Communautaire de Draguignan n'est pas satisfaisante : diminution de l'espace proposé (un seul bac au lieu de deux auparavant), impossibilité de benner.

5) Questions diverses

- Le projet de réseau pluvial Avenue de Montferrat est provisionné pour des travaux prévus en 2026.
- Le trottoir de l'Avenue de Grasse est régulièrement encombré de véhicules en stationnement non autorisé : ne pas hésiter à solliciter la Police Municipale pour verbalisation.
- Extension de ce même trottoir de l'Avenue de Grasse jusqu'aux poubelles du virage : en étude de possibilité et de financement.
- Le radar pédagogique de la Vieille Route de Grasse, près de l'arrêt de bus de la Sambre ne fonctionne pas : une vérification sera faite.
- Il a été confirmé que la mairie mettait bien toujours en place des Journées de collecte des déchets verts sur le terrain de la Foux et sur le parking de l'ancienne prison (dates sur le site de la ville).
- Une critique quant à l'attribution d'un financement dans le cadre du « Budget participatif » pour la mise en place de voiles d'ombrage et de brumisateurs à l'Ecole des Marronniers. Ce financement a été accordé pour l'amélioration de la qualité de vie des enfants de cette école qui s'étaient par ailleurs fortement impliqués dans une démarche citoyenne mais le budget participatif devrait concerner des projets utiles à l'ensemble des habitants de la ville.
- Problème de l'éclairage insuffisant des passages piétons la nuit avec le risque de ne pas voir une personne traverser : le problème est déjà pris en compte et des solutions d'amélioration sont recherchées.
- Demande d'une pose de barrière de protection, Bd Joseph Collomp, côté gauche en montant, en amont du bloc de dépôt des ordures ménagères, (voie étroite et dangereuse dans la situation de croisement de 2 véhicules).

6) La réunion du PLU du 18/11/2025

Cette réunion était publique organisé en 2 ateliers pour un nombre limité de participants.

Les échanges et discussions ont donc porté sur les enjeux environnementaux pour la thématique 'Nature en ville', axe majeur du futur PLU :

- Le changement climatique,
- les îlots de chaleur,
- la gestion des eaux pluviales,
- la qualité de vie,
- le maintien de la biodiversité.

Le travail en tables visait à répondre aux questions suivantes :

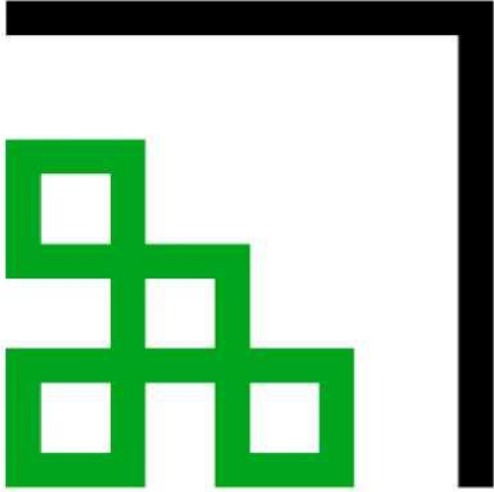
- Où développer davantage la nature en ville ?
- Quels sont les freins ?
- Quelles opportunités et quels leviers réglementaires pour le PLU ?
- Comment articuler nature, usages, densification, mobilités, espaces publics, espaces privés ?

Lire ci-après le compte-rendu détaillé

Prochaine réunion, le 10 février 2026

(sans présence des élus, compte-tenu de la période pré-électorale)

Bonnes fêtes de fin d'année à Tous



PLU

PLAN LOCAL D'URBANISME



Compte-rendu de l'atelier Nature en ville

18 novembre 2025



Ville de Draguignan

COMPTE RENDU DÉTAILLÉ - Atelier « Nature en Ville » PLU de Draguignan - 18 novembre 2025

Durée : 2h

Participants : une douzaine d'habitants

Organisation en 2 tables :

- **Table 1 : Espaces publics & espaces de vie**
- **Table 2 : Espaces privés & espaces constructibles**

Enjeux environnementaux : abordés transversalement dans les deux groupes

Dans le cadre de la révision du PLU, la Ville de Draguignan organise une série d'ateliers participatifs pour associer les habitants à l'élaboration du futur Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).

L'atelier du **18 novembre 2025** avait pour objectif de travailler sur la thématique **“Nature en Ville”**, un axe majeur du futur PLU face :

- Au changement climatique,
- Aux enjeux d'îlots de chaleur,
- À la gestion des eaux pluviales,
- À la qualité de vie,
- Et au maintien de la biodiversité.

Le travail en tables visait à répondre aux questions suivantes :

- Où développer davantage la nature en ville ?
- Quels sont les freins ?
- Quelles opportunités et quels leviers réglementaires pour le PLU ?
- Comment articuler nature, usages, densification, mobilités, espaces publics, espaces privés ?



Atelier 1 - Espaces publics & espaces de vie

- Constat général : une nature présente mais contenue et limitée
- Les participants s'accordent sur un constat partagé :
- La nature dans l'espace public est **peu présente, peu structurée**, et souvent **ornementale**.
- Les plantations sont **monospécifiques** ou peu diversifiées (oliviers en pots, arbres identiques, ronds-points fleuris très consommateurs d'eau).
- Les rues, places et parkings sont **très minéralisés**, générant de fortes **chaleurs estivales**.
- Des éléments relevés dans les fiches contributeurs :
- "Toujours les mêmes espèces", "Végétation pas adaptée", "Trop de pots", "Pas assez de strates végétales", "Pas d'ombre".
- "Pas de continuité écologique en ville".
- Les participants regrettent :
- La **rupture** entre espaces naturels périphériques et cœur de ville ;
- Le manque de **végétation spontanée / semi-naturelle** ;
- L'insuffisance de zones de fraîcheur.

Inspirations et attentes exprimées

Plusieurs références extérieures ont été citées :

- **Parc de la Torse (Aix-en-Provence)** : fraîcheur, ruisseau, ombres, diversité des végétaux.
- **Parc de la Tête d'Or (Lyon)** : grandes strates végétales, organisation jardinée mais très naturelle.
- **Jardins participatifs, zones humides urbaines**, murs végétalisés
- **Cour d'école re-naturée**, exemples de désimperméabilisation.
- Attentes exprimées :
- Plus d'**ombre**,
- Plus de **fraîcheur**,
- Plus de **diversité végétale**,

Plus de **contact avec l'eau en ville** (mise en lien entre nature en ville et ressource en eau),

- Moins de surfaces chaudes et plastiques,
- Plus de **liberté laissée aux plantes**.

- **Freins identifiés dans les espaces publics**
- Les participants ont listé de nombreux obstacles :
- **Techniques et matériels**
- Manque de sols perméables, trop de béton et d'enrobés ;
- Arbres plantés dans de très petits volumes de terre ;
- Plantations non adaptées à la sécheresse et à la région.
- **Organisationnels**
- Personnel limité pour l'entretien, malgré une grande surface à gérer ;
- Politiques de gestion parfois inadaptées (trop d'arrosage, pas assez de gestion différenciée) ;
- Manque de coordination nature-eau-urbanisme.
- **Comportementaux et civiques**
- Incivilités : chiens, déchets, dégradations de massifs ;
- Vandalisme ;
- Usages contraires à la pérennité des végétaux.
- **Économiques**
- Coût de gestion, coût de création, coût de l'eau.

- **Opportunités identifiées dans les espaces publics**
- Plusieurs lieux précis ont été cités comme propices à la renaturation :
- **Espaces publics existants**
- Places du centre ancien (ex. Place du Marché, Place des Comtes de Provence) ;
- Rues étroites du centre où la minéralité est dominante ;
- Parkings publics trop chauds ;
- Cours d'écoles.
- **Friches et grandes emprises à transformer**
- Ancienne prison, secteur de la Foux, coopérative viticole, centre équestre, caserne SDIS, déchetterie.
- Axes urbains
- Avenue Alphonse Daudet, rue République : besoins forts de végétalisation et d'ombre.

Pistes d'action pour le PLU - Espaces publics

- Définir des **objectifs de végétalisation** pour chaque requalification d'espace public.
- Généraliser la **désimperméabilisation** (suppression du bitume, sols perméables, noues).
- Introduire des **strates végétales diversifiées** (herbacées, arbustes, arbres).
- Développer un **réseau d'îlots de fraîcheur** dans la ville.
- Intégrer la **gestion de l'eau** (récupération des eaux pluviales, infiltration, fontaines, zones humides urbaines).
- Prévoir la **continuité écologique** dans les projets urbains.
- Encourager la **participation citoyenne** (plantations, entretien partagé).

Atelier 2 - Espaces privés & espaces constructibles

- Rôle stratégique des espaces privés
- Les participants rappellent que :
- Les espaces privés représentent **la majorité de la surface urbaine** ;
- Sans eux, impossible d'atteindre un niveau significatif de nature en ville.

Sont inclus :

- Jardins individuels,
- Jardins de copropriétés,
- Espaces de lotissements,
- Parkings et marges des commerces,
- Zones d'activités,
- Friches privées.
- Typologies de nature souhaitées dans les espaces privés

À partir des fiches participants et des échanges :

- **Nature simple, locale, adaptée**
- Essences méditerranéennes résistantes ;
- Arbres d'ombrage adaptés au sol ;
- Haies végétales ;
- Arbres fruitiers ;
- Potagers urbains.
- **Éléments naturels notables**
- **Murets de pierre sèche**, identifiés comme refuges précieux ;
- Franges végétales entre quartiers ;
- Jardins familiaux ;
- Vergers urbains.

Non adaptés selon les participants

- Toitures et murs végétalisés jugés mal adaptés au climat (coût, arrosage, entretien).
- Gazons non adaptés.
- Freins spécifiques aux espaces privés
- Coût des travaux et de l'entretien ;
- Manque de compétences ou d'accompagnement pour les habitants ;
- Non-respect des règles de pleine terre ;
- Arrosage difficile (ressource limitée) ;
- Pression de l'urbanisation (perte d'arbres remarquables, disparition d'espaces libres) ;
- Manque de contrôle sur les jardins privés ;
- Gestion compliquée dans les copropriétés ;
- Conflits d'usages (ex : chiens, chats dans jardins collectifs).

1. Opportunités identifiées dans les espaces privés

À l'échelle des parcelles

- Imposer un **coefficient de pleine terre réel** ;
- Autoriser plus facilement la hauteur pour réduire l'emprise au sol ;
- Re-naturer lors des démolitions ou mutations ;
- Conserver systématiquement les arbres existants.

À l'échelle des grands ensembles privés

- Réhabiliter les espaces extérieurs :

- Crédit Agricole, Palamède, Léon Blum, grandes copropriétés.

- Rendre végétalisables les espaces de stationnement ;
- Restructurer des friches privées pour créer des corridors verts.

Dans les zones commerciales et économiques

- Re-naturer les grands parkings (Leclerc, Intermarché...) ;
- Végétaliser les marges et reculs ;
- Limiter les surfaces monolithiques imperméables.

Sur les franges urbaines

- Protéger les espaces en tension (Saint-Hermentaire) ;
- Maintenir des lisières écologiques entre ville dense et espaces naturels.

2. Pistes d'action pour le PLU - Espaces privés

- Créer un **inventaire des arbres remarquables** et des murets de pierre sèche.
- Définir une **règle stricte sur la pleine terre**, non contournable.
- Établir une **liste d'essences conseillées / déconseillées**.
- Encourager les clôtures végétales / perméables.
- Exiger des surfaces végétalisées adaptées dans les projets d'ensemble.
- Donner la possibilité à la Ville de créer des **emplacements réservés** pour espaces verts lorsque nécessaire.

Conclusion générale

Cet atelier a révélé :

Une richesse et une profondeur des échanges

Les participants ont produit :

- Desconstats précis,
- Despropositions argumentées,
- Desexemples concrets et locaux,
- Une compréhension fine des enjeux climatiques et urbains.

Une cohérence forte entre les deux ateliers

Les deux tables convergent :

- Pour une **ville plus fraîche**,
- Plus **résiliente**,
- Plus **santé**,
- Plus **biodiversifiée**,
- Avec une nature **fonctionnelle**, non décorative.

Une volonté globale de :

- Préserver la nature existante,
- Re-naturer les espaces dégradés,

- Renforcer les continuités écologiques,
- co-construire une ville équilibrée entre développement et environnement.